

PER

C-621

CON



PÉRIODIQUES

SEPT 21 1973

BIBLIOTHÈQUE

MONTRÉAL, 16 AVRIL 1951
VOLUME 6 — NUMÉRO 28

Commerce MONTRÉAL

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DÉBUT de justice

Dégager avec précision les implications du récent budget Abbott est loin d'être facile, beaucoup plus simple est la tâche de mesurer les réactions des différents groupes de la société canadienne. La population avait été très habilement préparée à recevoir les pires heurts. Aussi, a-t-elle dit: "Cela aurait pu être pire".

Sans aucune prétention, Commerce-Montréal examine ci-dessous certains aspects de la situation nouvelle faite au contribuable canadien.

D'une façon générale, il faut dire que la méthode à laquelle a recouru le ministre des finances pour augmenter le revenu du fisc au titre de l'impôt sur le revenu, est satisfaisante. C'est reconnaître partiellement dans les faits le deuxième principe de base que la Chambre de commerce du district de Montréal voudrait faire incorporer à la loi fiscale: "Egalité proportionnelle de sacrifice de tous les contribuables".

Un pourcentage uniforme d'augmentation appliqué à l'impôt, fait porter le poids où il se doit. Celui qui ne paie que peu d'impôt du fait de son peu de revenu, ne portera qu'une très légère charge additionnelle. Par contre, celui qui paie beaucoup à cause de ses abondantes disponibilités, portera une part plus lourde du fardeau.

De ceci, Commerce-Montréal est satisfait, même si le motif qui a fait préférer cette modalité à une autre, n'est pas la sauvegarde de la justice sociale et de l'équité. Il faut bien se l'avouer, aux yeux des techniciens de l'impôt, il ne s'est agi que de parvenir à une fin — plus de revenus — avec le moins de changements possibles. Le changement, vous le savez, cela, c'est tabou!

Il aurait été énormément préférable de profiter de la circonstance pour se rendre aux demandes de la Chambre de commerce du district de Montréal à l'effet de placer à la base de l'impôt les deux principes suivants:

- 1—l'impôt doit exempter le contribuable du minimum de revenu nécessaire à la vie de sa famille;
- 2—au-dessus de ce minimum, les contribuables doivent être traités avec égalité par l'impôt.

On ne l'a pas voulu. On a préféré perpétuer les injustices à l'endroit du père de famille. On a continué de placer le célibataire et le couple sans enfant dans une position de préférence proportionnelle. Après tout, qu'importe l'augmentation naturelle de la population quand on préfère l'immigration? (sic) Et, ce qui est pire encore, on a continué d'avantager les grands revenus par rapport aux revenus modestes. C'est formidable, ce qu'on peut faire en démocratie.

Le régime d'impôt sur le revenu du Canada affiche un souverain mépris du minimum vital. Et cependant, la pression des groupes ouvriers en vue d'un contrôle des prix aurait singulièrement diminuée si on avait bien voulu écouter la Chambre de commerce. Faute de ce faire, on sera peut-être acculé à céder à plus ou moins brève échéance.

L'augmentation de l'impôt sur le revenu retirera de la circulation une somme additionnelle de 201 millions de dollars dès 1951. C'est sans doute, une diminution de la pression sur les prix qui s'ajoute au contrôle des crédits et aux restrictions bancaires ou hypothécaires. En soi, c'est une mesure de saine économie. D'autre part, la diminution des dépenses de l'Etat et l'ajournement de la dépréciation des nouvelles immobilisations non nécessaires des compagnies agissent dans le même sens. C'est de la politique déflationniste louable... Si la justice sociale avait été mieux sauvegardée, ce serait excellent.

L'alourdissement de la taxe de vente, la taxe sur les automobiles, les appareils de ménage, le tabac, les radios et les objets de luxe semblent avoir pour objet le revenu d'une part, et l'orientation de la production d'autre part, beaucoup plus que la déflation. On s'explique assez mal l'alourdissement de la taxe de vente autrement que par un besoin de revenus. Quoiqu'on veuille bien en dire, la taxe de vente est une taxe nocive à effets cumulatifs et à incidence excessive sur le contribuable à faible revenu. — La taxe sur le tabac vise nettement au revenu. — Quant aux autres taxes, elles paraissent bien avoir pour but de freiner la consommation et de dégager certaines facultés de production pour des fins de défense.

Déflation, revenu additionnel, orientation de la production, défense, sont les buts poursuivis par le budget. Il les atteindra certainement si la population y met du sien. Toutes ces mesures budgétaires auraient gagné de mérite si elles avaient tenu compte de la justice sociale. La résistance traditionnelle aux changements de l'Administration en a décidé autrement. Souhaitons que la pression n'amène pas le gouvernement aux mêmes résultats par des moyens d'une orthodoxie dangereusement douteuse. Dommage! Reconnaissons tout de même un pas dans la bonne voie. Quant à l'ensemble, Commerce-Montréal dit comme tout le monde: "Cela aurait pu être pire".

VISITEZ

LE JARDIN BOTANIQUE

VOIR PAGE 7

MERCREDI 18 AVRIL

Bureau de Montréal: LA. 0518
DRUMMOND BUSINESS FORMS LIMITED
 Formules continues pour dactylo
 Système "Readiset" avec carbone
 Formules de régistres
 Atelier: Drummondville, Qué.

Jour: CA. 1139-0 Nuit: BY. 2336
 Consultez
Dominion Sprinkler Company Limited
 Pour une protection adéquate contre le feu
 7220 Alexandre, Montréal 14

BElaïr 8677
NORMAN SPECIALTIES Regd.
 CLASSEURS ET VESTIAIRES EN MÉTAL
 N. et R. Desnoyers, props.
 21 est, rue Notre-Dame, Montréal

R. HOMIER
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 Accessoires électriques de toutes sortes
 Bureau-Chef: 900, Bélanger GR. 6435
 Succursale: 5064, Papineau HO. 1662
 Résidence: 6941, St-André GR. 6435

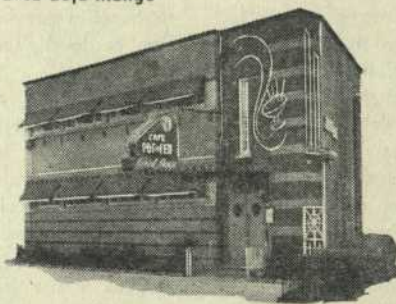
**POUR VÊTIR VOS ENFANTS
 AVEC GOÛT ET CONFORT**
 Consultez
Madame C. Lalongé
 Spécialiste dans les vêtements
 pour enfants
 CATALOGUE
 Comptoir-postal à votre
 disposition
 (Escrippte de 10% aux membres)
 1641, rue Amherst Montréal
 CH. 8040 AM. 2380

"Goûtez un SPAGHETTI différent de ce que vous avez déjà mangé"

CAFÉ
Pot au Feu
CARTIERVILLE

SALON "COCKTAIL"
 poulet, steak, etc.

Jean Marsolais, prop., BY. 1393
 3701 ouest, boul. GOUIN, BY. 0070



LE BUDGET ABBOTT

Impôt sur le revenu personnel

1.—Les taux de base et les exemptions restent les mêmes.

2.—L'impôt sur le revenu personnel est augmenté de 20 p.c. au moyen d'une nouvelle taxe de défense en vigueur le 1er juillet.

3.—Les cotisations professionnelles et syndicales, et certaines autres dépenses de voyage, le loyer d'un bureau, le salaire d'un adjoint, etc., seront déductibles du revenu imposable de 1951.

4.—Les membres des forces armées jouiront d'un système simplifié qui permettra de retenir à la source le plein montant de la taxe déductible au lieu de 90 p. c. comme chez les civils.

5.—Les dépenses encourues sur prescription médicale pour des traitement à la cortisone, à l'insuline, à l'ACTH et certaines autres drogues administrées en vue de traiter l'anémie pernicieuse seront admises en déduction du revenu imposable avec les autres dépenses médicales.

Impôt sur le revenu des compagnies

1.—Sur des profits inférieurs à \$10,000. l'impôt sera le même, soit 15 p.c.

2.—Sur des profits supérieurs à \$10,000. l'impôt est augmenté de 20 p.c. passant de 38 p.c. (ou 33 p.c. dans certains cas) à 45.6 p.c. rétroactif au 1er janvier 1951.

3.—Les montants qui étaient alloués pour dépréciation aux fins de l'impôt, ne le seront plus pendant quatre ans à compter du 10 avril 1951 sur les actifs liquides nouveaux et non essentiels avec certaines exceptions et d'autres qui exigent une autorisation par le ministre de l'industrie et du commerce.

4.—L'augmentation de l'impôt ne devra pas réduire le taux des profits à moins de 5 p.c. du capital d'une compagnie.

5.—Au sujet du 15 p.c. d'impôt sur les compagnies ayant un profit inférieur à \$10,000. une compagnie ne sera censée être apparentée à une autre que si ceux qui contrôlent possèdent des parts du capital des deux compagnies.

6.—Les déductions aux fins de l'impôt sont prolongées une autre année en ce qui concerne les dépenses énormes par les compagnies dans les travaux d'exportations effectués dans le but de découvrir du pétrole, du gaz naturel ou des gisements miniers.

7.—L'exemption de trois ans dont jouissaient les nouvelles mines sera étendue aux mines venant en production en 1953 et 1954.

Les taxes

1.—La taxe de vente générale est portée de 8 p.c. à 10 p.c.

2.—La taxe spéciale d'accise est portée de 15 p.c. à 25 p.c. sur les automobiles, les radios, les fourrures, la bijouterie, et tous les autres articles décrits à la cédula 1 de la loi.

3.—Une nouvelle taxe d'accise de 15 p.c. s'applique immédiatement sur les réfrigérateurs, les lessiveuses et les poêles de cuisine à l'exception de poêles au charbon et au bois.

4.—La taxe sur le paquet de 20 cigarettes est portée de 20 à 23 cents; celle sur le tabac de 67 cents à \$1.15 la livre.

5.—Les taxes sur le papier à cigarettes en feuilles ou en tubes sont abolies.

6.—La taxe sur les bonbons, le chocolat, la gomme à mâcher est réduite de 30 p.c. à 15 p.c. en vigueur dès le 11 avril.

7.—Pas de changement au sujet des vins et spiritueux.

8.—La taxe sur la cortisone et l'ACTH est abolie.

Tarifs

1.—L'entente internationale conclue à la conférence de Torquay (Angleterre) entre les différents pays participants sera rendue publique le 9 mai prochain.

2.—Des changements aux tarifs abolissent ou réduisent immédiatement les droits perçus sur l'outillage utilisé par les cultivateurs, les pêcheurs et les compagnies minières.

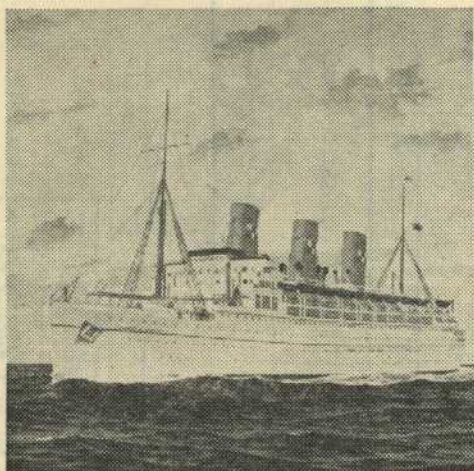
3.—Les immigrants qui ne peuvent apporter leur capital en devises pourront cependant, pendant les trois ans qui suivent leur arrivée, faire venir leurs biens mobiliers exempts de douanes.

mercredi 18 avril **MISE EN NOMINATION**

voir page 7

COMMERCE MONTRÉAL

"EUROPE 1951"



"EMPRESS OF SCOTLAND" 9e étape — 5-12 juin

• Fatigués mais heureux... heureux d'avoir complété cette magnifique tournée en France, Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse, Italie, Etat du Vatican, Monaco et Angleterre; riches de souvenirs qui dureront toute leur vie... heureux aussi de revoir le Canada, qui est après tout le plus beau pays du monde... nos voyageurs reviennent enfin chez eux à bord de l'Empress of Scotland, toujours en première classe. Orgueil des Canadian Pacific Steamship Lines, ce paquebot est reconnu pour son élégance fastueuse, son confort, le service irréprochable dont sont gratifiés les voyageurs, sa cuisine recherchée.

Et ainsi finira "Europe 1951", le plus beau des voyages qu'ait jamais organisés la Chambre de commerce, du moins dans l'esprit de tous ceux qui y auront participé. Car il y a eu celui de 1949, dont on parle encore... et que dire de celui de 1952, en... (censure)...!!

CANDIDATURES.

Les personnes suivantes désirent devenir membres de la Chambre. Si vous avez quelque objection à leur admission veuillez en faire part au secrétariat.

BEAULIEU Arthur P., trésorier,
Atlantic Sugar Refineries Ltd,
485 rue McGill, suite 805.
Montréal.
Parrain : Guy E. Forget.

BOURQUE Germain, pharm.-voyageur,
Merrill Co. Cincinnati,
337 rue Collège,
Ville St-Laurent.
Parrain : Réal Viel.

CHARBONNEAU Roger H., c.a.
Charbonneau & Murray, C.A.
437 ouest, rue St-Jacques, suite 302,
Montréal.
Parrains : Jacques Melançon,
Esdras Minville.

Assistez à la foire de Toronto

Ceux qui désirent assister à la Foire de Toronto pourront le faire à bon compte en se joignant au groupe de la Chambre de commerce de la province de Québec qui partira de Montréal, le 16 juin prochain, dans la soirée, à destination de Toronto. Le lendemain, il y aura visite de la foire toute la journée et le retour vers Montréal s'effectuera vers l'heure du souper.

La foire est un événement qui devrait intéresser au plus haut point tout homme d'affaires bien avisé. Elle offre en effet à des milliers d'acheteurs et de producteurs des occasions innombrables de

bâcler des transactions commerciales intéressantes. A la foire, l'on retrouve des échantillons d'à peu près tout ce qui se produit au Canada et dans le monde. On peut donc ainsi à peu de frais s'approvisionner des produits les plus divers et se familiariser avec les plus récents développements dans l'industrie ou le commerce.

Prenez dès maintenant la décision de vous rendre à la Foire. Communiquez immédiatement avec le secrétariat de la Chambre de commerce de la province de Québec à Plateau 3901 pour tout renseignement additionnel relatif à l'inscription, etc.

DÉJEUNER - CAUSERIE

MARDI 17 AVRIL

HOTEL WINDSOR

Salle de bal
midi et trente

Montréal
a été déclaré
la cible No 1 du Canada

Brigadier J.-Guy GAUVREAU, D.S.O., E.D., A.D.C.

coordonnateur de la Défense civile
pour la région de Montréal

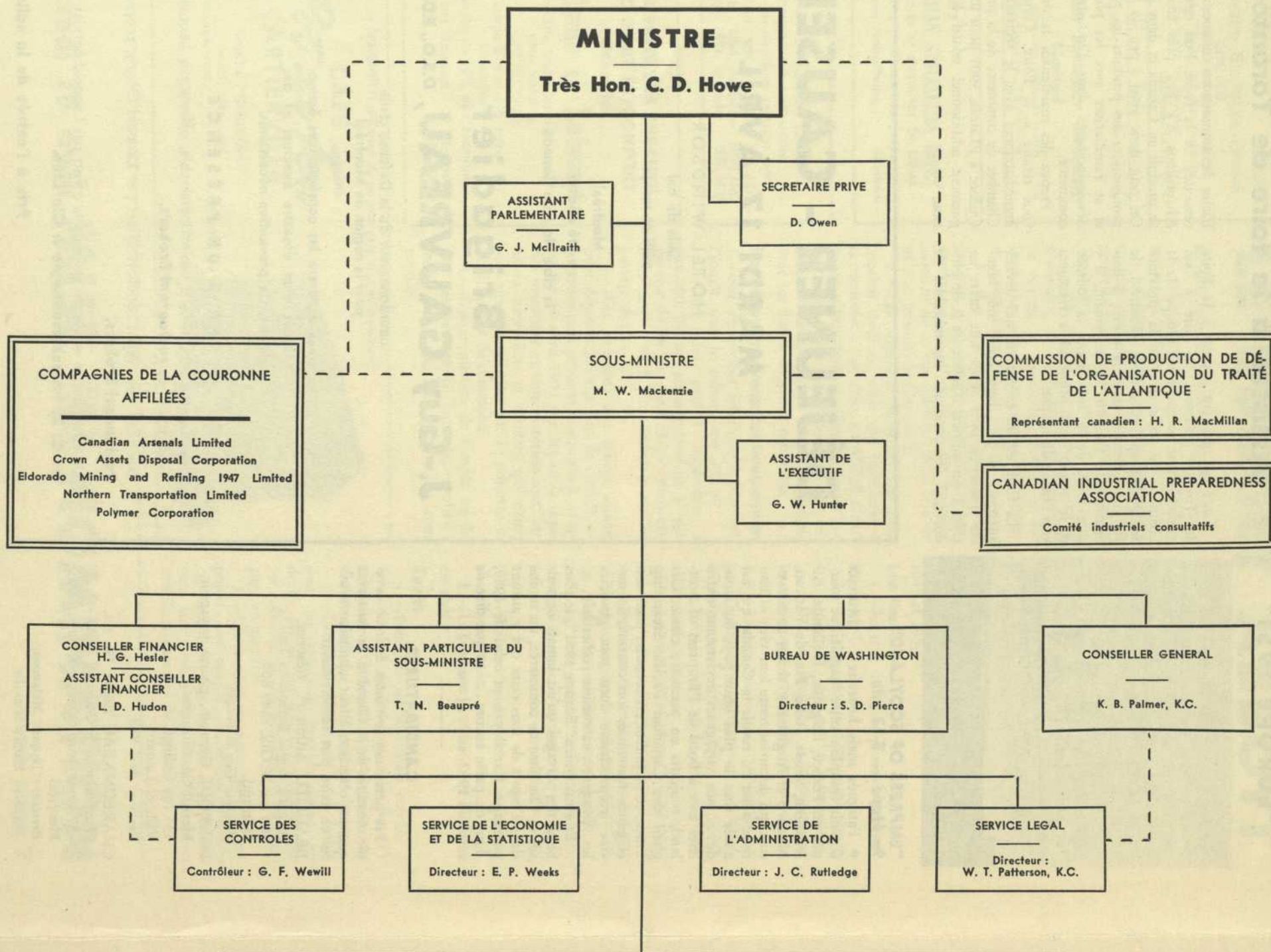
nous exposera les conséquences économiques d'un désastre éventuel et des moyens de prévention nécessaires.

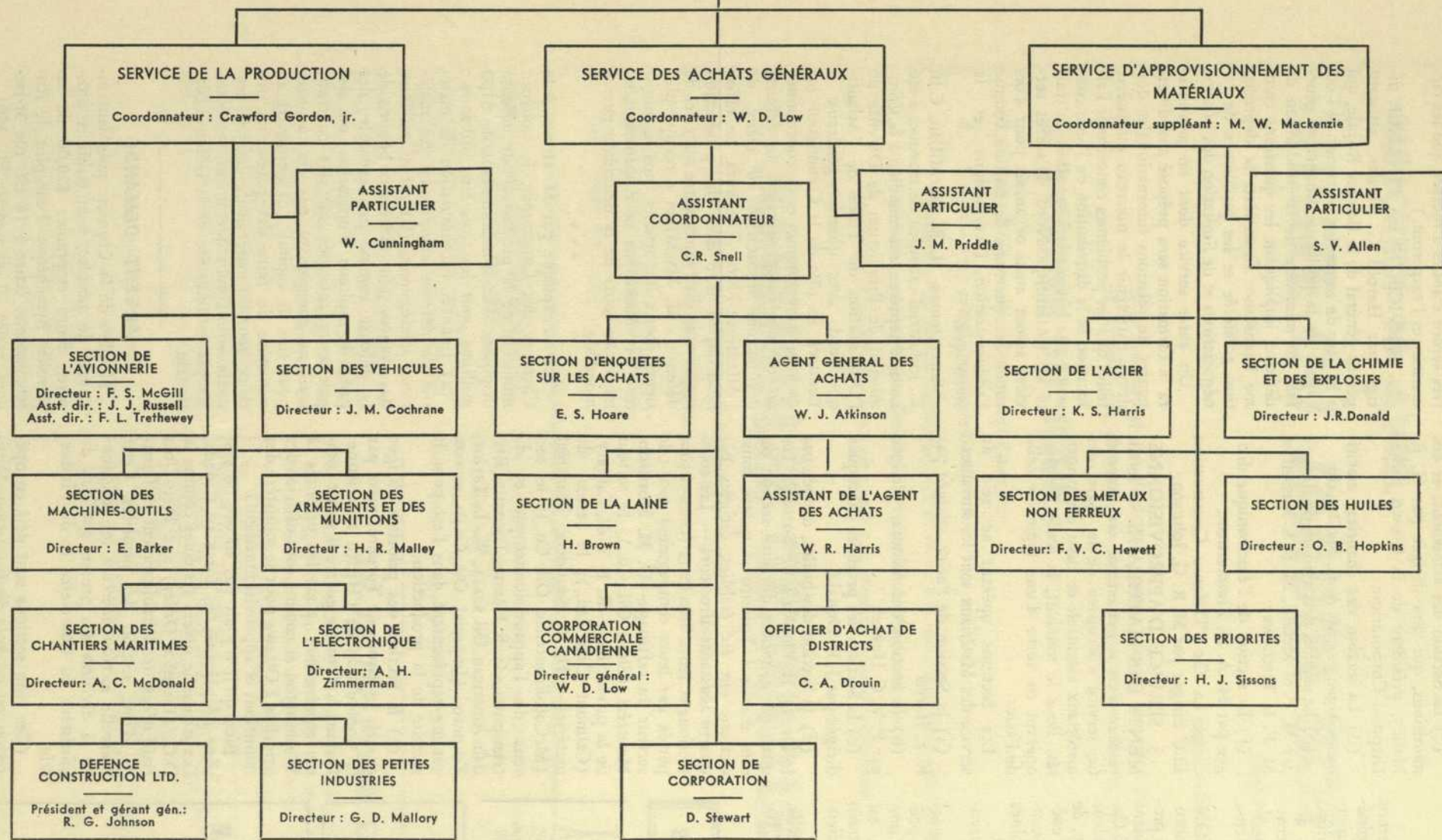
PRIX DE PRÉSENCE

1. Une lanterne à batterie à projection double, offerte par Léopold Oligny, propriétaire du **restaurant Brokers**.
2. Bon pour deux repas réguliers offert par Léopold Oligny, propriétaire du **restaurant Brokers**.
3. Un ensemble de serviettes de toilette offert par Léopold Bernier, président de **C. X. Tranchemontagne & Cie Ltée**.

Prix à l'entrée de la salle : \$1.60

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE





Depuis le 1er avril dernier, il existe à Ottawa un nouveau ministère appelé "Ministère de la production de défense". Le ministre qui en a la responsabilité n'est nul autre que l'Honorable C. D. Howe du ministère du Commerce. La loi qui crée le présent organisme, expirera le trente et un juillet 1956.

Fonctions principales du Ministère

Le Ministère a pour principales fonctions, d'examiner, d'organiser, de mobi-

liser et de conserver les ressources du Canada qui contribuent aux approvisionnements de défense, les sources d'acquisition de ces derniers, ainsi que les organismes et facilités disponibles pour leur fourniture et pour la construction d'entreprises de défense. Le ministère doit aussi étudier et estimer les besoins, présents et futurs, du gouvernement et de la collectivité à cet égard, de même que pourvoir à la satisfaction de ces besoins, et, en général, prendre des mesures pour la mobilisa-

tion, la conservation et la coordination de toutes facilités économiques et industrielles en ce qui concerne les approvisionnements de défense et entreprises de défense, et leur fourniture ou construction.

Organisation du nouveau ministère

Pour expliquer le diagramme de son organisation, nous vous apportons des précisions sur chacun des principaux services et sections.

1. SERVICE DES ACHATS GÉNÉ-

RAUX, directeur : W. D. Low, présentement directeur-gérant de la Canadian Commercial Corporation. Son travail consistera à utiliser les fonds de cinq milliards de dollars mis à la disposition du ministère de la Défense pour le programme de défense (répartis sur trois ans) pour l'achat de matériel de défense pour notre propre usage et pour celui des signataires du pacte de l'Atlantique-Nord. La plus grande partie du personnel et des officiers seniors de la Cana-

(Suite à la page 6)

MINISTÈRE DE . . .

(Suite de la page 5)

dian Commercial Corporation seront transférés au Service des Achats généraux. Cependant, la Canadian Commercial Corporation sera maintenue comme "agence spéciale" pour s'occuper des transactions avec les autres gouvernements, ou des achats en masse ou de l'accumulation de matériel de défense ou de matériaux stratégiques.

2. SERVICE DE LA PRODUCTION, avec Crawford Gordon, Jr. de Toronto, agissant comme coordonnateur de la production. M. Gordon qui est président de la English Electric Company of Canada, de St. Catherines et vice-président exécutif de la John Inglis Company, de Toronto, aura la responsabilité de l'exécution et de l'intégration des programmes de production importants entraînés par l'effort de défense grandissant.

Le Service de la Production comprendra les sections suivants :

(a) La Section des Véhicules, qui sera dirigée par J. M. Cochrane, vice-président des Achats à la Ford Motor Company, de Windsor. M. Cochrane est membre du Comité régional d'Ontario de La Chambre de Commerce Canadienne.

(b) La Section des Machines-outils, qui sera dirigée par E. Barker de Toronto.

(c) La Section des armements et des munitions, qui sera dirigée par H. R. Malley, président de la Crown Assets Disposal Corporation.

(d) La section des chantiers maritimes dirigée par M. A. C. McDonald.

(e) La section de l'avionnerie dirigée par M. F. S. McGill, M. S. S. Russell et M. F. L. Trethewey.

(f) La section de l'électronique dirigée par M. A. H. Zimmerman.

(g) La Cie "Defense Construction Ltd" dirigée par M. R. G. Johnson.

3. SERVICE D'APPROVISIONNEMENTS DES MATÉRIAUX — le directeur n'en a pas encore été nommé. Ce service s'occupera de la régie des matériaux essentiels et aussi des priorités. Pour le moment, la seule division opérant en vertu d'une régie est celle de l'acier.

Les Sections opérant au sein du service des Matériaux sont les suivantes :

(a) la Section de l'acier, dirigée par K. S. Harris

(b) la Section des métaux, dirigée par F. V. C. Hewett

(c) la Section des produits chimiques dirigée par J. R. Donald

(d) la Section des huiles, dirigée par le Dr. O. B. Hopkins, de Toronto. Les quartiers généraux de cette section seront établis à Toronto et quatre sous-sections ont été établies, dirigées par quatre assistants-directeurs — Les sous-sections et leurs directeurs (ceux-ci sont pêtés par leurs compagnies) sont : le secteur du raffinage—D. M. Morrison, Montréal (Shell Oil Co.); le secteur de la production—R. F. Will, Calgary, (Calmont Oils Ltd.); le secteur du matériel—H. E. Saunders, Montréal (McCull-Fontenac Oil Co.); le secteur de l'approvisionnement et du transport—G. S. Hanna, Toronto (British American Oil Co.); W. L. Taylor, Toronto (Imperial Oil Co.) servira comme représentant dans l'est pour le secteur de la production.

(e) la Section des priorités, dirigée par H. J. Sissons de Toronto, prêté par la Commission de l'Hydro ontarienne. Durant la dernière guerre il servit comme représentant pour les priorités à Washington et comme sous-officier des priorités à Ottawa pour le ministère des munitions et approvisionnements.

Bien qu'il n'y ait pas encore de système de priorités en force au Canada, l'existence de divers systèmes comme le D.O. (Defence Order) aux Etats-Unis rend nécessaire l'établissement au Canada d'une section des priorités. Cette nouvelle section exercera les fonctions de la division des projets spéciaux du ministère du Commerce et de l'Industrie.

(Ces cinq sections sont déjà en opération ou en voie de formation. D'au-

tres seront établies à mesure que les circonstances l'exigeront.)

4. SERVICE DE LA FINANCE dirigé par Harold G. Hesler, assistant gérant-général de la Banque Royale, qui a le titre de conseiller financier. Il s'occupera de la politique financière générale du ministère de la production de défense, impliquant les questions comme l'assistance financière, la dépréciation accélérée et les problèmes de négociations et de limitation des profits.

Un autre service dont on annoncera la formation sera préposé aux divers genres de relations internationales que devra entretenir le nouveau ministère, telles que les problèmes concernant l'allocation et la distribution de l'aide consentie par le Canada à ses alliés du traité de l'Atlantique-Nord. D'autres services seront aussi organisés pour s'occuper des questions de routine comme l'administration, l'économique et la statistique.

Entre temps, H. R. MacMillan, C.B. E., industriel canadien de marque, a été nommé représentant canadien à la Commission de Production de Défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, avec quartiers-généraux à Londres. Le rôle de la Commission est de mettre en commun et de coordonner les moyens de production de défense des nations signataires au traité de l'Atlantique-Nord. Elle aura, en effet, beaucoup à dire dans la production canadienne d'armes et autre matériel de défense. M. MacMilan a occupé plusieurs postes importants dans le ministère des Munitions et Approvisionnement au cours de la deuxième guerre mondiale.

Tel qu'expliqué par M. Howe, à la Chambre des Communes, le nouveau ministère de la production de défense disposera d'un fond soutenu de \$100 millions pour les trois fins suivantes : "(a) financer l'accumulation de matériel de défense comprenant les matériaux stratégiques, (b) prêter ou faire des avances pour aider aux besoins de la défense comme par exemple, des prêts de capitaux d'opération ou des paiements anticipés sur des contrats, mais ne comprenant pas des avances pour fins de capital, (c) permettre au ministère de faire des paiements initiaux pour du matériel de défense, lesquels seront subséquemment remboursés par le ministère de la Défense Nationale.

ARGENT DEMANDÉ

Membre de la Chambre possédant industrie de meubles, bien établi et prospère, désire emprunter \$20,000.00 en première hypothèque. Pour plus de renseignements, écrire à 14 est, rue St-Jacques, casier 20 ou signaler PL. 3901.

Nos Professionnels

ROGER CHALIFOUX
Architecte

A.D.B.A. M.I.R.A.C.
6275 AVE. PAPINEAU, CH. 6 CR. 8407
MONTREAL 35

MAURICE TRUDEAU. C. R.

de l'étude Trudeau, Beaugard,
Beaulieu et Ethier, 204 ouest, rue
Notre-Dame, LA. 1126.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

aura lieu

mercredi 2 mai 1951

à 6.30 heures du soir
dans la Salle de Bal
de l'Hôtel Windsor.

MERCREDI 18 AVRIL

VISITE DU JARDIN BOTANIQUE

angle Boul. Pie IX et Sherbrooke.

8.30 hres du soir.

Les dames sont spécialement invitées.

Si le civisme est une foule de petites choses, connaître nos institutions et embellir nos demeures en sont sûrement d'excellentes contributions.

À L'ORDRE DU JOUR

1. Visite de l'exposition dans le hall d'entrée.
2. Causerie avec projections lumineuses :

l'historique du Jardin Botanique, ses services, son fonctionnement, par Raymond Boudreault, botaniste.
l'embellissement par les fleurs par Wilfrid Meloche, horticulteur.
avantages d'un jardinet à la campagne par Stephen Vincent, agronome.

3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du comité de nomination.

Élection des scrutateurs.

4. Film sur la flore exotique.
5. Visite des serres.

NOUVEAUX CONCURRENTS DU COMMERCE DE DÉTAIL

Le commerce de détail aux Etats-Unis s'est découvert un nouveau concurrent : la télévision.

On accuse la T. V. d'accaparer à tel point ses adeptes à l'occasion de certains programmes sensationnels, quand l'acheteur, en l'occurrence les ménagères, demeure à l'écoute au détriment de ses achats ordinaires.

La question se pose même d'étudier la possibilité d'installer dans certains magasins dont l'espace le permet, des cabinets de T.V., de manière que le client ne manque pas le "Big Show".

Ce qui est plus grave, c'est que chez nos voisins du sud, ce nouveau concurrent du commerce de détail est en réalité le temps. Jusqu'ici le détaillant pensait en fonction du pouvoir d'achat du dollar de son client; aujourd'hui, il lui faut sauver son temps. Tout doit se faire vite.

On peut, sans trop de malice, sourire devant cette nouvelle expression populaire assez bon enfant. Mais on peut aussi se demander avec anxiété le sens qu'on désire donner à une vie aussi trépidante.

MAGASIN À LOUER

Magasin chauffé, 32 x 50 pieds, situé dans centre des affaires à 301 rue Labelle, St-Jérôme, Tél. 3403. (Publ.)

UN ACTIF POUR LA CHAMBRE

En date du 31 mars 1951, le service d'accueil des membres a dressé le tableau suivant qui indique l'occupation des membres faisant partie de la Chambre de commerce du district de Montréal :—

Présidents, propriétaires ou associés d'entreprises	2,289
Vice-présidents	99
Secrétaires, trésoriers	128
Gérants, contrôleurs, surintendants, gérants de district	538
Administrateurs (directeurs)	77
Commissaire du Commerce	1
Maires et chefs d'administration municipale	5
Chefs d'administration provinciale ou fédérale	14
Employés	145
Divers	87
TOTAL	3,383



**T éléphone
A vec
S ecrétaire**

Robert V. Harwood
630 ouest, rue Dorchester

MA. 9491

**DES ROSIERS
CARTAGE, CO. Inc.**

111, 3ième Avenue,
Ville St-Pierre, P.Q.
WA. 2778*



Spécialistes en musique
d'arrière-plan pour établis-
sements commerciaux ou
industriels. Musique choisie
et orchestrée selon les
besoins de votre établis-
sement.

REDIFFUSION INC.

1085, COTE BEAVER HALL, UN. 4601 Montréal

Lettrage de Camions

BROSSO

CH.7622 *1558 Visitation*

LA PATRIE FLEURISTE

ENRG.

L'ART ET LA DISTINCTION
DANS LES FLEURS

168 est, rue Ste-Catherine PL. 1786-7

Savez-vous comment activer

LA PERCEPTION DES CRÉANCES DOUTEUSES ?

- En vous renseignant sur ce qui cause les retards dans les paiements, y compris
 - a) les grèves et les catastrophes imprévues;
 - b) l'aspect général des affaires dans les genres de commerces ou d'industries de vos débiteurs;
- Si nécessaire, en vous entendant avec les autres créanciers en vue d'une action commune;
- En organisant une parfaite liaison entre vos départements des ventes, du crédit et des recouvrements;
- En déterminant, après étude, si tel débiteur peut reprendre le dessus ou s'il vaut mieux pour vous prendre des mesures drastiques et immédiates de recouvrement;
- En tenant des réunions conjointes de vos employés des départements des ventes et du crédit, pour connaître davantage les personnalités et les affaires de vos débiteurs;
- En ne laissant pas vieillir vos créances; plus une créance a de l'âge, plus elle est difficile à liquider.

Les mauvaises créances sont une cause plus fréquente de faillites qu'on ne croit, surtout dans le petit et le moyen commerce, dans la petite et moyenne industrie. Craignez-les donc comme du feu!

Suivez-les donc en conséquence, organisez chez vous un efficace système de perception. Mieux encore, si votre entreprise n'est pas assez considérable pour y arriver, confiez vos affaires à une AGENCE DE RECouvreMENT de bonne réputation: plusieurs de nos membres sont en mesure de vous servir dans ce domaine, et vous soulageront ainsi d'une bonne partie de vos maux de tête!

assemblée générale **mercredi 18 avril**
voir page 7



M. Arthur Hooper, greffier adjoint,
Hôtel de Ville, D
275 est, rue Notre-Dame, ste 120,
Montréal.

PORT PAYÉ
CANADA
POSTAGE PAID

2 C.

NO. 5747

MONTREAL

PL. 3901*

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL